

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUILLET 2013 -

SOMMAIRE

N° 1 –	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2013.....	3
N° 2 –	MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL SAINT-JACQUES DE THANN	
N° 3 –	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR L'ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	
N° 4 –	ADMISSION DE CREANCES IRRECOUVRABLES EN NON VALEUR – BUDGET FORET	
N° 5 –	PROJET D'ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION GEREE PAR LE SERVICE DES DOMAINES	
N° 6 –	DOSSIER DE DEFRICHEMENT D'UNE PARCELLE SOUMISE AU REGIME FORESTIER	
N° 7 –	PRISE EN CHARGE DE PERTE DE SALAIRE D'UN SAPEUR POMPIER POUR INTERVENTION.....	
N° 8 –	PROGRAMME DE VOIRIE 2014 – DEMANDE DE SUBVENTION	
N°9 –	TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE – SALLE SOCIO-EDUCATIVE – DEMANDE DE SUBVENTION	
N° 10 –	CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR CHRISTOPHE JEANNIN	
N° 11 –	AVIS DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LUGE SUR RAIL A LA STATION DU MARKSTEIN.....	

N° 12 - RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN
N° 13 - PROJET D'ACQUISITION DU BATIMENT EX-CREDIT MUTUEL
N° 14 - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS
INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M.	Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal
M.	Lucien	DIERSTEIN	Conseiller Municipal
Mme	Gabrielle	DREYER	Conseillère Municipale
Mme	Jacqueline	GERUM	Conseillère Municipale
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M.	Jean-Denis	HANS	Conseiller Municipal
Mme	Béatrice	HEINRICH	Conseillère Municipale
M.	Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal
Mme	Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale
M.	Daniel	WYSS	Conseiller Municipal

Etait absent excusé :

Monsieur Patrick MARBACH

Absents à l'ouverture de la séance,

- Pour le vote des points 1 à 3 : MMES J. GERUM, B.HEINRICH, MM. L.DIERSTEIN, R.LOCATELLI ;

- Pour le vote des points 4 à 5 : Mmes J. GERUM, B.HEINRICH, R.LOCATELLI ;

Assistait également à la séance : Mme Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'an deux mil treize le vingt-quatre juillet, à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Francis ALLONAS, Maire salue les conseillers municipaux ainsi que les personnes présentes dans la salle.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Eliane WYSS se propose, le Conseil Municipal accepte et la désigne comme secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance avec les différents points à l'ordre du jour :

N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2013 :

Le compte rendu n'appelant pas d'observation particulière, est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – MOTION POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITES DE CHIRURGIE ET DE MATERNITE A L'HOPITAL DE THANN :

Monsieur le Maire évoque les difficultés rencontrées par le centre hospitalier de Thann. Les solutions proposées par le Directeur Général de l'ARS sont : l'arrêt des activités de chirurgie et de maternité à Thann, ou le maintien de ces activités avec une fusion avec l'hôpital de Mulhouse. Considérant le caractère indispensable que représente l'hôpital de Thann, service public de proximité par excellence,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré,

- **S'OPPOSE** à la suppression des services de chirurgie et de maternité,
- **DEMANDE** à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé de reconsidérer sa position concernant ce centre qui est un service de santé de proximité essentiel à notre territoire,
- **DEMANDE** que soient donnés à notre hôpital les moyens lui permettant d'assurer sa mission d'hôpital à vocation générale et de proximité, notamment en maintenant les activités de chirurgie et de maternité sur place à Thann.

N° 3 – GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ ;

La commune est sollicitée par l'Association Adèle de Glaubitz afin d'obtenir la garantie d'un emprunt de 700 000 €, pour réaliser la dernière tranche des travaux d'agrandissement et de réhabilitation de l'Etablissement Saint-Vincent à ODEREN, dont le chantier a démarré le 8 janvier 2008.

Parmi les aides qu'une commune peut accorder à une personne de droit privé, figurent en bonne place les garanties d'emprunts prévues par les articles L2252-1 à L 2252-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon les conditions de l'article 2298 du Code Civil.

Dans ce cadre, l'Association Adèle de Glaubitz, Association de droit local reconnue d'utilité publique, a obtenu une décision favorable de financement ouvrant droit à un prêt de 700 000 € de la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont développées ci-dessous :

Montant du prêt-----	700 000 €
Durée totale du prêt : -----	20 ans
Périodicité des échéances : trimestrielles avec remboursement en capital constant	
Taux d'intérêt : fixe -----	3.32%

(taux réduit de 0.10 % si la garantie est accordée)

Il est proposé que dans le cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles, la commune d'ODEREN s'engage, sur simple notification par lettre de la Caisse d'Epargne, à se substituer à l'Association Adèle de Glaubitz, pour son paiement sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à 100 % la garantie de la commune pour le remboursement du prêt à contracter par l'Association Adèle de Glaubitz, en application de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 18 juin 2013, selon les modalités développées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure les actes nécessaires à la concrétisation de cet accord.

N° 4 – ADMISSION DE CREANCES IRRECOURABLES EN NON-VALEUR – BUDGET FORET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes :

- **Budget Forêt :**

- Exercice 2011- Titres 81 et 114 – Ventes de bois à l'amiable : 1047.21 €

N° 5 - PROJET D'ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION GERE PAR LE SERVICE DES DOMAINES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 30 janvier 2013, portant proposition d'acquisition à l'euro symbolique, des biens immobiliers qui appartenaient aux époux ETTERLEN, décédés, dont la succession est gérée par l'administration des Domaines.

Une nouvelle évaluation a depuis été produite par le service des Domaines, pour un montant de 1369 €, tenant compte des frais de démolition et de diagnostics, pour les biens cadastrés section 2 : n° 101 - lieudit « Le Village » d'une contenance de 8 a 69 ca,

et n° 103 – sis 27 Grand'Rue, d'une contenance de 1 a 79 ca, le tout constituant une unité foncière de 10 a 48 ca.

Le service des Domaines propose en outre, dans le cadre de cette même succession, la vente des parcelles : section 3 n° 119 (7a 63 ca) et Section 8 n° 62 (3 a 65 ca) et 63 (5 a 96 ca).

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de faire l'acquisition, au prix global de 1369 €, des biens immobiliers issus de la succession laissée vacante par les héritiers ETTERLEN, et gérée par l'Administration des Domaines 50, rue des Ponts à NANCY (54036), comprenant :
 - o La parcelle cadastrée section 2, n° 101 - lieudit « Le Village » d'une contenance de 8 a 69 ca,
 - o La parcelle cadastrée section 2, n° 103 – sis 27 Grand'Rue, d'une contenance de 1 a 79 ca,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE**, pour l'acquisition des parcelles cadastrées section 3, n° 119 ; et section 8, n° 62 et 63, et en propose le prix de 30 € l'are, soit au total : 517.20 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches inhérentes à cette affaire, et signer tous les documents y relatifs.

N° 6 - DOSSIER DE DEFRICHEMENT D'UNE PARCELLE SOUMISE AU REGIME FORESTIER

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint délégué aux travaux, présente au Conseil Municipal, un projet d'aménagement d'un site de stockage pour plaquettes forestières et sel de déneigement, au lieudit « Vontay ».

L'emprise de ce site serait prélevée sur une parcelle relevant du régime forestier, pour une superficie de 750 m². Il sera donc nécessaire de distraire cette surface du régime forestier au préalable.

Mais compte tenu des travaux de défrichement nécessaires, lesquels sont susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement, le projet doit, en premier lieu, faire l'objet d'un examen, par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement, au cas par cas sur la nécessité de réaliser une étude impact (article R 122-3 du Code de l'Environnement).

La commission des travaux, qui s'est rendue sur place le 4 juillet 2013, a donné un avis favorable à la réalisation d'un site de stockage.

Discussion :

Monsieur Daniel WYSS s'oppose avec véhémence au projet, lequel, selon lui, est imposé d'autorité, sans concertation préalable, et impactera la tranquillité du secteur.

Monsieur le Maire indique qu'à ce stade, il est question de soumettre le dossier à examen des services régionaux, pour avis sur le dossier de défrichement, avant de lancer le projet.

A la question de Madame Béatrice HEINRICH, qui demande si la décision de construire un site de stockage doit cependant être prise au cours de cette séance, Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit que du dossier de défrichement.

Monsieur Richard LOCATELLI exprime les questions qu'il se pose, à savoir, s'il est effectivement judicieux de réaliser un tel équipement, tout d'abord en raison de l'éloignement du centre du village avec les risques que cela comporte (vandalisme

notamment), il estime qu'un projet global qui regrouperait les ateliers, et le stockage serait plus pertinent à son sens.

Monsieur le Maire prend acte des réflexions sur ce dossier, et déclare son ajournement.

N° 7 - PRISE EN CHARGE DE PERTE DE SALAIRE D'UN SAPEUR POMPIER POUR INTERVENTION

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'attestation de perte de salaire concernant le pompier Philippe GROB, relative aux interventions couvrant la période de février à mai 2013, soit une perte de salaire de 41.72 € pour 3 interventions représentant 3.50 heures.

Le Conseil Municipal ;

Vu l'attestation de perte de salaire concernant le pompier Philippe GROB ;

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge la perte de salaire du pompier Philippe GROB à hauteur de 41.72 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs ;
- **LUI DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

N° 8 - PROGRAMME DE VOIRIE 2014 – DEMANDE DE SUBVENTION

Les travaux d'enfouissement des réseaux des rues du Bel Air et du Gomm étant terminés, il est nécessaire de programmer les travaux de remise en état de la voirie à réaliser en 2014.

L'estimation des travaux est chiffrée à hauteur de 41 635.73 € HT soit 49 796.33 € TTC.

La dépense peut donner lieu à attribution d'une aide financière par le Conseil Général du Haut-Rhin dans le cadre du dispositif « Territoire de Vie Thur-Doller ».

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de travaux de voirie à réaliser rues Bel Air et du Gomm, estimés à 41 635.73 € HT, soit 49 796.33 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la passation du marché.
- **DECIDE** de solliciter pour ces travaux, une aide financière auprès du Conseil Général du Haut-Rhin.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014.

N° 9 - TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE – SALLE SOCIO-EDUCATIVE – DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire présente un projet de réfection de toiture à réaliser sur le bâtiment abritant la salle socio-éducative consistant au remplacement de la couverture.

L'estimation des travaux est chiffrée à hauteur de 14 854.90 € HT, soit 17 766.46 € TTC.

La dépense peut donner lieu au versement d'une aide financière du Conseil Régional d'Alsace, dans le cadre de son Plan Régional pour l'Activité et l'Emploi.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de travaux pour la réfection de la toiture du bâtiment abritant la salle socio-éducative estimés à 14 854.90 € HT, et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la procédure de réalisation de ces travaux,

- **DECIDE** de solliciter pour ces travaux, une aide financière auprès du Conseil Régional d'Alsace,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2013.

N° 10 - VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR CHRISTOPHE JEANNIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 juin 2013, le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour la cession, au profit de Monsieur Christophe JEANNIN, domicilié : 21A Grand'Rue à ODEREN, de la parcelle cadastrée section 3, n° 16, d'une superficie de 67 m², adjacente à sa propriété.

La Commission des travaux avait donné un avis favorable, Monsieur Christophe JEANNIN, par courrier en date du 22 juillet 2013, a fait connaître son accord sur le prix de 5000 € l'are, soit 3 350 € pour 0.67 are, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner cette cession,

Le Conseil Municipal entendu, à l'unanimité des voix,

- **APPROUVE** la cession, au profit de Monsieur Christophe JEANNIN, domicilié 21A Grand'Rue à ODEREN, de la parcelle sise Grand'Rue cadastrée section 3 d'une superficie de 0.67 ares.
- **FIXE le prix** du terrain à 5000 € l'are, soit un prix global de 3 350 €.
- **PRECISE** que tous les frais inhérents à cette transaction (notaire, géomètre) seront à la charge de l'acquéreur.

N° 11 - AVIS DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LUGE SUR RAIL A LA STATION DU MARKSTEIN :

Monsieur le Maire expose le projet porté par le Syndicat Mixte Markstein Grand Ballon, pour la restructuration et l'extension de la luge sur rail dans le cadre du schéma de développement du site du Markstein.

Cet équipement, situé sur le ban communal de la commune de Felling. répondra aux objectifs suivants :

- ↳ Diversification et requalification de l'offre ludique avec extension sur quatre saisons
- ↳ Apport de recettes nouvelles pour le Syndicat Mixte et développement de l'économie touristique globale du site
- ↳ Suppression d'un équipement obsolète impactant le paysage au profit d'un équipement intégré, sécurisé et aux impacts limités.

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** le projet de luge sur rail, projet d'intérêt général qui contribuera au développement économique du site du Markstein.
- **DECIDE** que la présente délibération sera adressée au Commissaire Enquêteur pour être versée au dossier d'enquête publique actuellement en cours.

N° 12 - RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2012 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Les points forts de l'année 2012 ont été notamment :

- ✓ La participation du Syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la Ville de Mulhouse ;
- ✓ La fixation des frais de gestion et vote du nouveau coefficient multiplicateur pour 2013 de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) ;
- ✓ Le reversement aux communes de la redevance R2 sur travaux d'investissement ;
- ✓ Le contrôle des concessions d'électricité et de gaz ;
- ✓ Les travaux environnement 2011-2012 au titre de l'Article 8 financés par ERDF ;
- ✓ La dissimulation des lignes électriques financée par le Syndicat sur ses fonds propres ;
- ✓ L'enfouissement des lignes 20 000 volts financé par le Syndicat sur ses fonds propres ;
- ✓ Les conventions spécifiques avec ERDF pour le cofinancement des travaux 20 000 volts à Fréland, Geispitzen, Gildwiller-le-Mont, Hasttatt, Herrlisheim, Jungholtz, Magstatt-le-Bas, Rimbach-Zell et Waltenheim ;
- ✓ Les travaux 20 000 volts conventionnés avec ERDF pour l'enfouissement du réseau 20 000 volts autour de la Chapelle de Hippoltskirch à Sondersdorf ;
- ✓ Les avenants au Cahier des charges « gaz » des contrats de concession signés avec GRDF et ANTARGAZ.

Le Conseil Municipal ;

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel d'activité 2012 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin ;

Sur le rapport de Monsieur le maire ;

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activité annuel 2012 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

N° 13 – PROJET D'ACQUISITION DU BATIMENT QUI ABRITAIT L'AGENCE DU CREDIT MUTUEL :

Monsieur le Maire avait souhaité, au cours de la dernière séance en date du 20 juin, lancer la réflexion sur l'opportunité de faire l'acquisition du bâtiment qui abritait l'agence du Crédit Mutuel, situé face à la Mairie.

Pour ce faire, l'ensemble des membres du Conseil Municipal a été invité le 4 juillet dernier, à participer, avec la Commission des Travaux, à la visite de deux bâtiments (Ancien Corps de Garde et Crédit Mutuel) situés tous deux à proximité de la mairie, afin de déterminer si un dossier était susceptible d'être retenu dans la perspective de réaliser une nouvelle salle du Conseil Municipal, qui répondrait aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite grâce à l'aménagement d'une rampe d'accès.

Ainsi, les membres présents lors de la visite, ont pu constater le bon état du bâtiment « Crédit Mutuel » comparativement au bâtiment de l'Ancien Corps de Garde. De plus, le bâtiment « Crédit Mutuel » dispose d'un logement à louer à l'étage.

Des aides financières peuvent par ailleurs être sollicitées auprès du Conseil Général du Haut-Rhin et du Conseil Régional.

Discussion :

Monsieur le Maire expose que d'un point de vue pratique, la salle où serait aménagée la salle de réunion du Conseil Municipal et des mariages, dispose d'un espace équivalent à

la salle actuelle. Seulement, la configuration nécessiterait un aménagement différent avec l'installation d'une table ovale par exemple.

Il informe que cinq mariages ont déjà été célébrés depuis le début de l'année, et qu'à chaque fois, environ 70 personnes sont accueillies, d'où la nécessité de garantir l'accessibilité au public en prévoyant l'aménagement d'une rampe d'accès.

Le logement à l'étage présente un autre atout non négligeable car il permettra de compenser partiellement le remboursement du crédit, et il suffira de réaliser quelques travaux d'entretien avant de le louer.

Monsieur Richard LOCATELLI enchérit en invoquant la situation du bâtiment, au cœur d'ODEREN, dont l'acquisition est absolument à réaliser.

Monsieur Didier GRUNENWALD s'inquiète sur les capacités financières communales à engager cette dépense.

Monsieur Noël DELETTRE explique que si la commune devient propriétaire, il serait souhaitable de réaliser des travaux en s'entourant des compétences d'un architecte afin d'utiliser au mieux l'espace, mais en tout état de cause, il ne faut rien précipiter. Monsieur DELETTRE met aussi l'accent sur le côté négatif du patrimoine immobilier, qui génère un coût d'entretien très conséquent.

Monsieur le Maire propose de donner un accord de principe afin d'engager la négociation sur le prix ;

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré :

Considérant l'opportunité de réaliser l'acquisition,

vu l'avis favorable de la Commission des Travaux,

- **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** pour l'acquisition du bâtiment « Crédit Mutuel »,

- **DECIDE** de lancer un appel à candidatures auprès de différents organismes bancaires pour réaliser un emprunt de 130 000 €

- **PRECISE** que les modalités financières pour réaliser la dépense seront débattues lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et feront l'objet d'une décision modificative au budget.

N° 14 - TRAVAUX EN COURS :

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint au Maire chargé des travaux, dresse le compte rendu de la dernière commission des travaux qui s'est tenue le 04 juillet.

Il informe que les travaux du préau sont en cours de réalisation par les agents techniques.

Il informe aussi que dorénavant, les édifices publics ne sont plus éclairés la nuit.

En ce qui concerne l'éclairage public, le supprimer durant la nuit nécessite l'installation d'un système de minuterie, alors qu'actuellement, l'intensité de l'éclairage est réduite de 50%.

Monsieur Richard LOCATELLI tient à souligner l'utilité d'un éclairage public durant la nuit, car il a souvent constaté qu'il y a tout de même des piétons qui se promènent la nuit, surtout avec les conditions météorologiques actuelles.



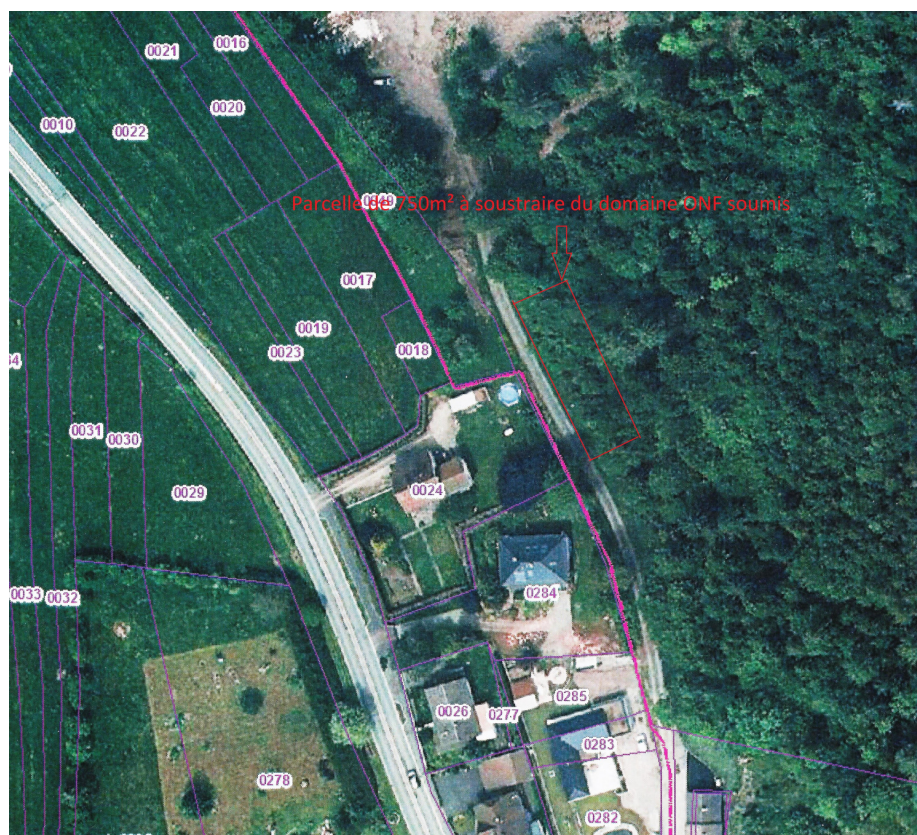
Commission des travaux du 04 Juillet 2013

COMPTE RENDU

REUNION ORGANISEE PAR	Noël Delettre
TYPE DE REUNION	Réunion sur le terrain
ANIMATEUR	Noël Delettre
SECRETAIRE	Noël Delettre
PARTICIPANTS	Francis Allonas (Maire) Eliane Wyss (Adjointe) Armand Weiss (Adjoint) Jocelyne Perrin (DGS) Richard Locatelli (Conseiller municipal) Joël Arnold (Conseiller municipal) Raymond Zussy (Technicien coopté) Yves Walch (Technicien coopté)
ABSENTS EXCUSÉS	Didier Grunenwald (Conseiller municipal) Jacqueline Gerum (Conseillère municipale)
ABSENTS NON EXCUSÉS	Patrick Marbach (Conseiller municipal)

POINT N°1	Demande de déplacement d’une haie vive pour aisance personnelle.		
Monsieur Patrick Bissey souhaite faire déplacer la haie vive située en amont de sa propriété sur terrain communal afin de pouvoir garer plus facilement son véhicule et ainsi élargir la chaussée à cet endroit.			
CONCLUSION	La commission, après avoir visualisé sur place la requête du mandant ne souhaite pas engager de dépense pour effectuer ces travaux. La commission rappelle que M. Bissey a acquis un terrain communal qui peut très bien être utilisé pour stationner son véhicule sans devoir utiliser le domaine public.		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Notifier à M. Bissey le rejet de sa doléance		Francis Allonas	Juillet 2013

POINT N°3	Réalisation d'une plateforme de stockage hétérogène pour plaquettes forestières et sel de déneigement.		
La commune a été sollicitée pour mettre plus ou moins 200 m³ de matériaux à disposition de l'hôpital dans la perspective d'aménager ses espaces verts. Aussi la commune propose de retirer une parcelle de 750 m² soumise au régime ONF au lieu-dit « Vontay » afin d'en extraire les matériaux nécessaires. Les travaux de terrassement seront réalisés par l'entreprise attributaire du marché. La commune profiterait ainsi d'une partie des travaux pour l'éventuelle réalisation d'une plateforme de stockage.			
CONCLUSION	Après avoir écouté les explications du su signé, la commission, ayant observé sur place la nature du projet et l'opportunité qu'elle offre, donne son accord pour continuer les investigations pour la réalisation d'un hall de stockage mixte, sel de déneigement et plaquettes forestières. Un projet sera présenté au courant de l'automne avec les comparatifs financiers et les avantages attendus.		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Réalisation de l'étude		Noël Delettre/Fouzi	Automne 2013
Distraction de la forêt soumise		André Schlussel/Jocelyne Perrin	Eté 2013



Divers,

- ✓ Le Crédit Mutuel a fermé son agence à Oderen le 1^{er} Janvier 2013, et souhaite maintenant vendre le bâtiment qui l'abritait. Le conseil municipal, qui mène justement une réflexion sur l'aménagement d'une salle de conseil municipal répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, a souhaité visiter les locaux du Crédit Mutuel pour pouvoir se faire une idée sur la possibilité de réaliser au rez-de-chaussée une salle qui offre la garantie de réaliser à moindre coût un tel investissement. Le bâtiment dispose en outre d'un appartement en parfait état qui pourrait être loué et ainsi amortir sensiblement le coût de l'investissement. M. Le Maire propose de discuter de cette éventualité lors du prochain conseil municipal sachant que tout un chacun aura eu le temps de la réflexion nécessaire pour ce projet d'envergure.
- ✓ Afin de suivre les préconisations gouvernementales en termes d'économie d'énergie sur les édifices publics, la commune va équiper Le Calvaire, l'Eglise ainsi que la Chapelle, de minuteurs qui couperont l'alimentation électrique à partir de 23h30.

Les débats sont clos à 19h30.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Madame Béatrice HEINRICH signale l'état déplorable du chalet du Raingott. Monsieur Noël DELETTRE répond qu'il est bien conscient de ces problèmes d'incivilité, mais qu'il n'est pas possible de tout fermer au public.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur GEBEL, suite à la réception offerte à l'occasion de son départ à la retraite.
- Monsieur le Maire communique un courrier adressé par l'Archevêché de Strasbourg, concernant les nouvelles nominations de prêtres dans la vallée.
- Monsieur le Maire aborde le sujet relatif à la demande d'acquisition par l'amicale des Pompiers, de l'étang des Gentianes. La commune pourrait être porteuse du projet pour en partager le financement.

Prochaines réunions :

- Réunion du Conseil Municipal : Jeudi 5 septembre à 20 h 00
- Sortie « Forêt » annuelle : Samedi 7 septembre 2013

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 h 40.

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :